

« La réflexion des communautés hospitalières et une prise de conscience de l'Etat ont permis en 2018 un consensus sur la nécessité d'un plan de relance d'investissement national en santé. Celui-ci a été annoncé par le plan de réforme systémique « Ma Santé 2022 » et a été incarné par le pilier 2 du Ségur de la Santé.

Au-delà de l'importance financière du plan de relance de 19 Milliards d'Euros, dont 15,5 Milliards pour l'investissement sanitaire et la restauration des capacités financières des établissements, et 1.5 Milliards dédiés à l'accompagnement des personnes âgées, c'est le processus d'instruction des projets d'investissement qui a été considérablement modifié, afin de répondre aux volontés premières du Ségur de la santé.

La mise au premier plan du projet médico-soignant et de territoire, avec une volonté affichée de décroisement, la cohérence des scénarios immobiliers et de restructuration proposés, l'adaptation des organisations, la conformité aux impératifs d'éco-responsabilité pèsent désormais en regard de la performance budgétaire légitime et garante de la pérennité du système hospitalier français.

Dans ce contexte, les enjeux et les missions du Conseil scientifique des Investissements, découlent d'un double constat : d'une part, un besoin de remise à niveau architectural et organisationnel de nombre d'établissements, les adaptant aux projets de parcours gradués de soins dans les établissements tant sanitaires que médico-sociaux et de confort hôtelier, et d'autre part la nécessaire déconcentration régionale de la gestion des investissements.

Le Conseil scientifique a ainsi été chargé d'élaborer un processus d'accompagnement et d'analyse des projets en lien avec les Agences Régionales de Santé, en même temps qu'il a travaillé à faire évoluer les référentiels de paramétrage des projets d'investissement en s'appuyant sur l'expertise du terrain. C'est dans un esprit d'une plus grande rapidité d'analyse et de rendu de décisions, d'une aide méthodologique et de la volonté de faire évoluer un certain nombre d'indicateurs, que les référentiels et les outils du Conseil Scientifique sont construits.

Ils feront l'objet d'une évaluation et d'une évolution dictées par la remontée des informations et du travail de terrain dans les territoires en lien avec les Agences Régionales de Santé. »

Pr Francois-René Pruvot